

MAIRIE D'ORGUEIL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Orqueil, le 06/12/19

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu à la salle des mariages le :

12 décembre 2019 à 20 h

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présentation du budget et des actions du Conseil Départemental par M. Jérôme Beq.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de la séance du 22/11/2019.

I-DELIBERATIONS :

- 1- DM 13 budget 2019 commune concernant le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (CV),
- 2- DM 14 budget 2019 commune pour l'inscription du prêt de la maison des services (CV),
- 3- Demande de subventions accessibilité et sécurité agence postale (CV,MP),
- 4- Examen du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) PLU de Finhan (CV),
- 5- Attribution d'une prime de fin d'année aux agents en contrat aidés (WA),
- 6- Validation du montant du prêt bancaire pour la maison de services (YD,CV).

II-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation de projets d'activités artisanales et commerciales (CB),
- Résultats des diagnostics SOCOTEC (ancienne mairie et logement café) (YD),
- Demande d'inscription d'un troisième service civique pour les services techniques,
- Autres.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 20h.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire, Catherine Villain.

Présents (14) : A.Costaperaria, Y.Drezen, M.Pujol, C.Villain, E.Constans, A.Robert, W.Authesserre, S.Gama-Gouveia, A.Pinaud-Verdier, ME.Guy, T.Passera, C.Barthès, I.Aguilar, M.Marcoux.

Absents excusés (2) : I.Perrier, D.Gaspar.

Absents non excusés (3) : J.J. Llorens, A.Duthoo, H.Adami.

Procurations (2) : I.Perrier a donné procuration à E.Constans, D.Gaspar a donné procuration à I. Aguilar.

Est nommé secrétaire de séance : T.Passera

Est nommée secrétaire auxiliaire : M.de Clédat

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

I - DELIBERATIONS

20191201 : DECISION MODIFICATIVE N ° 13 BUDGET 2019 COMMUNE CONCERNANT LE FNGIR

Madame le Maire explique qu'une erreur de plume apparaît sur le BP 2019 Commune. Il convient de corriger cette erreur en affectant au compte 739221 l'écriture de départ de 92 000.00 € initialement affectée au compte 7391171. Il est donc nécessaire d'effectuer les modifications suivantes sur le budget commune 2019 :

Désignation	Diminution crédits / Augmentation crédits	
	ouverts	ouverts
Dépenses de fonctionnement 014		
7391171 Dégrèvement TF jeunes agriculteurs		-91 894.00 €
739221 FNGIR 014		+91 894.00 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité soit 16 voix pour :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

DISENT que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année 2019.

20191202 : SOUSCRIPTION PRET BANCAIRE POUR LA MAISON DE SERVICES (MAHE NEGRE) :

Vu la délibération n°20141117-02 du 14 novembre 2014 relative à l'acquisition de la maison de services,

Vu la délibération 20191014 du 31 octobre 2019, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la répartition du prix de revient global des travaux effectués :

- Mairie : 249 070 € HT soit 298 885 € TTC
- TGH : 279 898 € HT soit 312 457 € TTC

Vu la délibération 20191103 du 22 novembre 2019 autorisant la souscription du prêt auprès du Crédit Agricole, étant le mieux disant, Madame le Maire informe le Conseil que le prêt sera souscrit :

- Pour un montant de 298 000 € TTC
- Au taux de 1.07 %
- Pour une durée de 20 ans

- Avec un remboursement mensuel de 1 379.81 €
- Le total des intérêts est de 33 154.73 €
- Les frais seront de 0.20 % du montant emprunté.

Les fonds seront débloqués au plus tard 4 mois après la date d'émission du contrat.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité soit 16 voix pour :

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

20191203 : DEMANDE DE SUBVENTION ACCESSIBILITE ET SECURITE DE L'AGENCE POSTALE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le diagnostic réalisé dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public et de manière générale sur les bâtiments communaux.

Le remplacement de la porte d'accès principale de l'agence postale doit être envisagé. Il faut également ouvrir un accès de communication avec la mairie afin de permettre à l'agent postal d'évacuer en cas de problème. Actuellement l'agent n'a pas d'issue de secours proche de son poste de travail. Il est prévu d'installer un système d'interphonie afin de pouvoir identifier la personne qui se présente au bureau de poste avec un relais sur écran pour l'agent. Un système d'alarme permettra de sécuriser l'agent (travailleur isolé) et les fonds sur l'ensemble des zones intérieures et des accès. Le service technique sera sollicité pour les travaux d'ouverture de porte intérieure et d'ébrasement de la porte principale afin de permettre une plus grande ouverture.

Le coût total de mise en accessibilité et sécurisation de l'agence postale s'élève à 12 211.82 € HT.

Madame le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région et du Conseil Départemental.

En parallèle, une demande est formulée auprès de la Direction Régionale de La Poste pour une prise en charge de l'ensemble des frais de mise en accessibilité et en sécurité.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Coût global HT : 12211.82€					
ORGANISMES	APPELLATION	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	TAUX DDE	MONTANT DDE	ETAT DE LA DDE
DEPARTEMENT	Accessibilité et sécurisation de La Poste		24%	2930.84	SOLLICITEE
REGION	Accessibilité et sécurisation de La Poste		30 %	3663.55	SOLLICITEE
TOTAL SUBVENTIONS			55%	6594.39	
AUTOFINANCEMENT				5617.43	
COUT PREVISIONNEL HT				12211.82	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, soit 15 voix pour :

- **Approuvent** le coût de l'opération
- **Autorisent** Madame le Maire à solliciter des subventions aux taux le plus élevé possible auprès des financeurs
- **Autorisent** Madame le Maire à signer tous documents en conséquence des présentes.

20191204 : DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DE FINHAN DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne est compétente en matière de « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 et de la loi Notre du 7 août 2015.

Par délibération n° 2018_0308d08 du 8 mars 2018, la commune de Finhan a porté demande auprès de l'EPCI, compétente, pour réviser son PLU.

Par délibération n°2018.05.31 – 115 du 7 juin 2018, le Conseil Communautaire a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Finhan, précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de concertation.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

La commune d'ORGUEIL étant membre de la Communauté de Communes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre des orientations du PADD de Finhan et de retranscrire le débat tenu.

Synthèse des orientations du PADD

Scénario d'évolution de la population

- Un scénario volontariste : scénario « hypothèse haute » : +1,75% par an à horizon 2030 / + 424 personnes sur 10 ans, soit environ 200 logements supplémentaires
- Un projet d'urbanisation hiérarchique : Accompagnement du développement entre le centre historique et la départementale / Une densité plus importante au centre, plus lâche en périphérie

AXE 1 : Apporter les réponses permettant l'équilibre social du territoire

HABITAT

- ✓ Diversification de l'offre en logements : locatif, densité (hauteur), typologies/tailles

ARCHITECTURE/PAYSAGE

- ✓ La conservation du patrimoine
- ✓ Intégration de la départementale dans l'urbanisation

EQUIPEMENTS PUBLICS

- ✓ Offre en équipements publics dans la centralité identifiée

DEPLACEMENTS

- ✓ Développement de l'offre en déplacement doux
- ✓ Favoriser les relations inter quartiers

AXE 2 : Préserver l'environnement naturel du territoire

ENVIRONNEMENT

- ✓ Remise en état des continuités écologiques
- ✓ Maintien des corridors écologiques existants
- ✓ Maintien de réservoirs de biodiversité en milieu urbain (nature en ville)

PAYSAGE

- ✓ Fixer des limites d'urbanisation pour préserver les coupures paysagères
- ✓ La mise en place de protections spécifiques des paysages (bords de Garonne)
- ✓ Protéger les haies et le patrimoine végétal

RESEAUX/ ENERGIE

- ✓ Développer les ENR (éoliennes)

RISQUES

- ✓ Les prendre en compte

AXE 3 : Offrir les conditions d'un développement économique durable

ACTIVITES ECONOMIQUES

- ✓ Accompagnement spécifique pour les petites entreprises implantée hors zone urbaine
- ✓ Accompagnement spécifique pour la création de la carrière
- ✓ Conforter l'équipement commercial existant

RESEAUX

- ✓ Développement de la fibre
- ✓ Privilégier le développement urbain dans les secteurs desservis

ACTIVITES AGRICOLES

- ✓ Développement et diversification
- ✓ Gestion économe des espaces agricoles

OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

- ✓ Privilégier les constructions au sein des espaces urbanisés
- ✓ Réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- **Privilégier le renouvellement urbain à l'étalement urbain**
 - ✓ Dans le centre historique
 - ✓ Aux abords de la départementale
- **Poursuivre la réduction de la consommation d'espaces par logement en densifiant**
 - ✓ Densité moyenne de 20 logements à l'ha dans le centre historique
 - ✓ Densité moyenne de 15 logements à l'ha dans les autres secteurs
 - ⇒ Contre une densité moyenne de 12,5 logements à l'ha aujourd'hui.

Après cet exposé, Mme le Maire ouvre le débat à 22h00 : projet qui ressemble au PADD du PLUi12, beau projet.

Sans autre question ni remarque, Mme le Maire conclut le débat à 22h15.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 151-2, L 151-5 et 153-12,

Vu les modalités de collaboration entre les communes et la communauté de communes définies dans l'annexe à la délibération n°2018.06.28 – 134, adoptée en Conseil Communautaire du 28 juin 2018,

Vu la prescription de la révision du PLU de Finhan par la délibération 2018.05.31-115 du 31 mai 2018,

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement durables de Finhan présenté au débat,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à débattre sans vote des orientations du PADD,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

A l'unanimité de ses membres, soit 16 voix pour,

Reconnait qu'un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été organisé conformément aux prescriptions de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

Transmet le compte rendu du débat au service urbanisme de la Communauté de Communes

20191205 : DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX EMPLOYES EN CONTRATS AIDES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Vu la délibération n°20190604 du 24 Juin 2019, Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un régime indemnitaire a été institué depuis le 1^{er} Juillet 2019 au profit des agents territoriaux de la collectivité.

Il précise que les agents en contrats aidés, relevant du droit privé, sont exclus de ce dispositif.

La commune emploie actuellement 7 agents sous contrat PEC.

Compte tenu des missions assurées par ces salariés, Madame le Maire propose de leur attribuer une prime exceptionnelle au titre de l'année 2019 versée en une fois en début d'année 2020.

Cette prime est calquée sur le CIA des agents territoriaux, proratisée au volume horaire soit 50 € annuels pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires.

Madame le Maire rappelle au Conseil, le remplacement de la secrétaire comptable par une secrétaire de remplacement avec le CDG82. Le travail fourni par cet agent sur ces 6 derniers mois mérite que soit attribuée une prime sur le même montant que les employés en contrat aidés soit 50 € annuels pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité soit 16 voix pour :

- **AUTORISE** le Maire à octroyer aux employés en contrats aidés une prime exceptionnelle pour 2019

- **PRECISE** que cette prime sera versée en une fois en début d'année et fera l'objet d'un avenant au contrat de travail.
- **AUTORISE** le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

20191206 : DECISION MODIFICATIVE N ° 14 BUDGET 2019 COMMUNE PORTANT INSCRIPTION DU PRET POUR LA MAISON DES SERVICES

Madame le Maire explique que compte tenu des taux d'intérêt particulièrement bas, il convient de souscrire l'emprunt pour la maison de service auprès de l'organisme bancaire choisi et donc d'inscrire la dépense au BP2019. Il est donc nécessaire d'effectuer les modifications suivantes sur le budget commune 2019 :

Désignation	Augmentation crédits
Recettes d'investissement 16 1641 Emprunt	298 000.00 €
Dépenses d'investissement 21 21318 Autres bâtiments publics	298 000.00 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité soit 16 voix pour:

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

DISSENT que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année 2019.

II - QUESTIONS DIVERSES :

Cadeau de fin d'année :

Concernant le cadeau de fin d'année pour les agents de la Commune, Isabelle Aguilar suggère une nouveauté : proposer le coffret du Carretou ou un repas au café « Chez Ricou ».

Willy Authesserre fait remarquer que le colis est plus festif et que, de surcroît, la corbeille peut être partagée.

Isabelle Aguilar fait valoir que le repas est participatif à la vie de la commune et tout aussi convivial. Le Conseil se prononce en faveur du maintien des corbeilles.

Présentation des diagnostics sur le logement café et l'ancienne mairie par Yann Drezen :

- Concernant l'ancienne Mairie :

La charpente est bonne, il n'y a pas de remplacement de tuiles à prévoir dans l'immédiat. Les planchers sont suffisamment solides pour supporter l'aménagement de bureaux à l'étage.

Les archives seraient cependant à déplacer au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

- Concernant le logement et café :

Il faut prévoir le renforcement de la poutre principale du restaurant dans le cas du réaménagement du logement à l'étage. L'exploitation du logement au-dessus pose des difficultés. Une fenêtre à l'étage est murée, il faut prévoir sa réouverture. L'emplacement de l'escalier intérieur pose également des difficultés ainsi que la pose d'un escalier en extérieur.

Il faut également s'interroger sur la dissociation des réseaux entre les 2 niveaux.

La réalisation de ces travaux engendre des frais importants. La réhabilitation du logement n'est donc plus une priorité eu égard aux résultats de ce diagnostic et au coût de réalisation des travaux.

L'aménagement du centre bourg doit donc être axé sur la réhabilitation de l'ancienne mairie et se concentrer sur l'aménagement de la future zone commerciale au niveau de la ferme Jolibert.

- Concernant le diagnostic plomb, termites et amiante (ancienne mairie, logement et café) :

Il a été diagnostiqué des traces d'amiante dans la colle des plinthes et des soubassements en fibres de ciment. Des traces de plomb ont également été révélées mais pas de termites.

Madame le Maire rappelle aux élus que l'inauguration du café « chez Ricou » est fixée au samedi 14/12 à 19h30.

Diagnostics solidité, amiante, plomb et termites sur la ferme Jolibert :

Des diagnostics sont demandés pour étudier la faisabilité du projet de zone commerciale au niveau de la ferme Jolibert, conformément au contrat cadre du projet bourg centre.

André Costapéraria propose de ne faire que le diagnostic solidité. Madame le Maire fait remarquer que, même dans le cas où il faudrait envisager la démolition, les diagnostics amiante, plomb et termites sont requis.

Madame le Maire présente les devis pour le diagnostic :

Diagnostic amiante : 1 220.00 HT

Diagnostic : plomb et termites : 290.00 € HT

Diagnostic solidité : 2 000.00 € HT

Le coût des études sera repris dans les demandes de subventions.

Pas d'opposition du Conseil Municipal sur le lancement de ces diagnostics.

Présentation des porteurs de projet pour la maison de services par Cédric Barthès :

- Sabrina Py : esthéticienne à Campsas

Cédric Barthès et Yann Drezen l'ont rencontrée. Elle souhaite développer son activité à Campsas et l'élargir à Orgueil. Elle recruterait une employée pour Orgueil et serait elle-même présente tous les matins à Orgueil et les après-midis à Campsas.

Elle se positionne sur les 2 locaux du milieu, le loyer serait de 520.00€.

Yann Drezen contacte la MOE afin d'étudier la modification des plans.

Willy Authesserre demande quelles sont les garanties ? Cédric Barthès explique qu'il faut un engagement écrit de sa part.

André Costapéraria fait remarquer que les cloisons sèches seront à la charge de la locataire ainsi que les modifications demandées pour l'exercice de son activité.

Yann Drezen explique que l'idée est de toucher le moins possible au projet initial et que le positionnement des cloisons n'a pas d'impact.

Willy Authesserre l'avait rencontrée au forum des métiers : Madame Py est une personne qui connaît bien son activité et qui sait où elle va pour se développer.

- Emilie Muléro : infirmière

Le local qui lui serait attribué est celui de gauche. Yann Drezen et Cédric Barthès doivent la rencontrer à nouveau pour évoquer son emplacement et le loyer.

De plus, elle souhaite un panneau de signalisation au croisement de la RD930 et de la Route de Planques avant la fin de l'année sinon elle demandera à Madame Larroque.

Madame le Maire fait remarquer que Madame Muléro devrait déménager dans 6 mois afin d'intégrer la maison de services. De plus, la réglementation concernant la pose de panneau est stricte.

Isabelle Aguilar relève que les panneaux signalétiques doivent être vus dans leur globalité eu égard aux discussions concernant le projet bourg centre.

Annie Robert relève que la même question s'était posée pour le Carretou et que le Conseil avait répondu défavorablement.

- Psychomotricienne

Cédric Barthès informe les élus qu'il a eu un contact avec une psychomotricienne qui est de Saint Jory et qui sera contactée de nouveau la semaine prochaine.

Yann Drezen fait remarquer aux conseillers municipaux, que malgré le peu de communication sur ces locaux, il y a des candidatures, ce qui est positif.

- Local dépôt de pain

Cédric Barthès présente une proposition pour un dépôt de pain.

La question se pose de l'équilibre des loyers par rapport au remboursement du crédit. Madame le Maire rappelle que le principal est de valoriser des activités pour redynamiser le cœur du village.

- Local de La Boulange

Monsieur Valentini avait manifesté son intérêt pour ce local mais n'a pas donné suite. Il y a 2 demandes récentes sur ce local.

- o Annie Caublot : elle était installée à Fronton et produisait du pain bio. Elle a fait une reconversion professionnelle. Elle se positionne sur l'axe d'une petite boulangerie bio avec une petite pâtisserie et quelques tartes salées.

- o Artisan d'art : actuellement installé à Larrazet. Cette personne est spécialiste de la fabrication d'urnes funéraires. C'est peut-être moins attractif mais elle veut développer des animations et des ateliers céramique, du modelage, tournage... Manuel Marcoux fait remarquer que ce genre d'activité serait très bien à côté du Carretou.

Annie Robert relève que ce genre d'activité change, surtout avec les animations proposées.

Aucune des 2 ne connaît encore le local.

Willy Authesserre n'est pas très favorable et craint que ce genre d'activité ne soit pas très attractive. Il craint que cela ne crée pas de véritable dynamique à Orgueil.

Yann Drezen suggère de l'interroger sur la nature de ses animations.

Cédric Barthès va leur faire visiter le local afin que ces personnes se positionnent.

Alexandra Pinaud-Verdier demande si le montant du loyer a été communiqué.

Madame le Maire fait connaître que le montant du loyer sera aligné sur celui des locataires de la maison de services.

Yann Drezen signale que c'est une boutique à l'essai. Comme pour le Carretou, il faut une convention d'occupation précaire de 6 mois à titre gracieux puis un loyer de 300 €.

Groupe scolaire :

Madame le Maire a prévenu l'ensemble du Conseil Municipal suite au sinistre intervenu vendredi 6 Décembre au groupe scolaire : affaissement du bâtiment au niveau des classes maternelles. Les cloisons se sont désolidarisées du mur. Un rapport de constat des désordres a été réalisé par Maud de Clédat. Madame le Maire a pris un arrêté de péril ordinaire qui a été affiché et transmis en Préfecture en fin de journée.

Samedi matin, l'architecte, Marc Pujol, Madame le Maire et le responsable technique sont allés dans les combles pour contrôler la charpente qui semble en bon état. L'architecte pense à un affaissement du sol. Il faut un diagnostic plus poussé afin d'en déterminer les raisons exactes.

Mercredi 18 décembre, un bureau de contrôle intervient pour le diagnostic bâtimentaire. L'étude des sols par un bureau de contrôle est prévue en janvier 2020.

Concernant l'organisation : les petites et moyennes sections ont été évacuées dans la salle motricité. Les grandes sections sont dans le modulaire pour lequel la commission de sécurité a donné un avis favorable les jours précédents.

Ce fonctionnement est établi jusqu'aux vacances de Noël.

En Janvier :

- Les CM2 vont dans la nouvelle salle périscolaire,
- Les grandes sections vont dans la classe des CM2,
- Les petites et moyennes sections restent dans la salle de motricité.

2 bâtiments modulaires provisoires vont être installés dans la cour élémentaire :

- 1 module de 88m² qui sera destiné à être la salle motricité,
- 1 module de 45 m² qui devient l'accueil élémentaire périscolaire.

Le bâtiment modulaire existant devient le dortoir.

Cette nouvelle organisation est en concertation avec la Directrice de l'école et les agents en charge du périscolaire.

La mise en sécurité a été très rapide et la bonne entente entre les équipes est d'autant plus un atout dans ces moments de crise.

Madame le Maire a vu le Lieutenant de Gendarmerie afin de prendre les mesures en prévision du plan Vigipirate et de déterminer l'orientation des portes de sortie.

L'installation des modules est demandée pour le 2 janvier au plus tard. L'électricien interviendra ensuite pour que tout soit prêt pour la semaine de la rentrée : raccordement électrique, alarme, alarme silencieuse et interphonie.

Le Cabinet du Préfet va intervenir pour la saisine de la commission de sécurité demandée au 9 ou 10 janvier afin de pouvoir mettre en place l'organisation prévue.

Le 3 Janvier est prévu le déménagement et le réaménagement de toutes les salles.

La question se pose pour le TBI, Thierry Passera se rendra sur place pour faire déplacer le TBI par le personnel technique. Il s'occupera du branchement.

Le coût est important, bien que ce soit de la location (1 116.00 € HT/mois), le coût d'installation et de dépose est non négligeable. L'assurance ne peut nous aider immédiatement sauf à prouver qu'il s'agit d'une catastrophe naturelle.

Yann Drezen demande s'il y a besoin d'un diagnostic sur l'ensemble du bâtiment. Madame le Maire répond que cela sera une nécessité si le problème vient du sol et rappelle que la Commune possède les diagnostics établis avant la construction afin de pouvoir comparer l'évolution.

Mardi 17 décembre ont lieu les portes ouvertes à l'école, un mot commun sera préparé avec la directrice afin de tenir les parents informés des avancées.

Bail du Carretou

Madame le Maire informe le conseil que le bail du Carretou sera signé jeudi 19 décembre. Le montant du loyer est fixé à 250.00€ sans les charges puis 350.00 € sans les charges à partir du 01 janvier 2021.

Service civique au service technique

La commune a demandé un nouvel agrément pour un service civique de 25h au service technique. La mission de ce jeune volontaire en service civique s'orientera sur la valorisation du centre bourg avec notamment le fleurissement.

Willy Authesserre rappelle qu'il reste 3 missions à pourvoir à l'école.

Stagiaire au service technique

Une demande de stage a été formulée auprès du service technique par Mademoiselle PISAN. Elle a été reçue et interviendra dans le cadre de son stage en février, juin/juillet et octobre/novembre.

Ordures ménagères

Isabelle Aguilar informe les conseillers que 2 personnes sont passées pour les ordures ménagères. Les containers des ordures ménagères doivent être adaptés au nombre de personnes résidant dans le domicile.

Isabelle Aguilar précise qu'il faudrait avoir le choix de conserver son ancien container. Le tarif se fera à la levée.

Concernant la taille des containers, ils seront adaptés à la taille du foyer, l'idée étant de payer à la levée. La crainte d'Isabelle Aguilar est le manque de choix du contenant et le manque de visibilité. La question de l'impact écologique est également soulevée.

Éric Constans dit qu'il y aura une puce donc, in fine, ce sera une facturation au poids.

Madame le Maire rappelle que les containers ont été distribués dans les années 2000 et ils sont en bon état. Pour le moment, nul ne connaît le prix de la taxe incitative. Le prix sera à la poubelle et à la levée.

Marc Pujol souligne que le changement de containers pour ceux qui sont en bon état manque de sens d'un point de vue écologique et économique.

Marc Pujol répond à Éric Constans que concernant le tarif au poids, les balances ne fonctionnent pas bien et que ce système manque de fiabilité.

Le puçage des containers permet d'identifier à qui est le container afin de déterminer le nombre de passage et donc le prix de la taxe incitative.

La séance est levée à 23h45.